

Équiterre

Budget du Québec 2024-2025

S'attaquer au coût de la vie et à la crise climatique

Commentaires déposés
dans le cadre des consultations prébudgétaires 2024-2025
du ministère des Finances du Québec

février 2024



Table des matières

À propos d'Équiterre	3
Pertinence de l'intervention	3
Recommandations prioritaires	4
Financement du transport collectif et développement des réseaux	4
Adaptation aux changements climatiques et protection des collectivités	4
Protection du territoire et des activités agricoles	5
Alimentation durable dans les institutions québécoises	5
Aide à la réparation	5
Recommandations détaillées	6
Synchroniser le budget et les objectifs environnementaux	6
Pour une gouvernance transversale de l'environnement	6
L'écofiscalité, l'écoconditionnalité : des outils à prioriser	6
Recommandations	7
Accélérer la sortie des énergies fossiles	8
Électrifier nos bâtiments	8
Recommandations	9
Investir réellement dans la mobilité durable	9
Financer le transport collectif à la hauteur des besoins	9
Électrification des autobus scolaires	10
Transports actifs et sobriété énergétique des transports	11
Recommandations	11
Adapter le système alimentaire québécois	12
Agriculture durable	12
Recommandations	14
Alimentation durable	15
Recommandations	16
Réduire à la source	17
Réduction à la source et réemploi	17
Responsabilité élargie des producteurs et éco fiscalité	17
Accès à la réparation	18
Recommandations	19

À propos d'Équiterre

Équiterre travaille à rendre tangibles, accessibles et inspirantes les transitions vers une société écologique et juste. À travers des projets de démonstration, d'éducation, de sensibilisation, de recherche, d'accompagnement et de mobilisation, Équiterre rassemble des citoyennes et citoyens, des groupes sociaux, des entreprises, des organisations publiques, des municipalités, des chercheurs et chercheuses ainsi que des élu·es dans les domaines de l'alimentation, du transport, de l'énergie durable, de la consommation et de la lutte aux changements climatiques. Équiterre compte 25 000 membres et plus de 130 000 sympathisantes et sympathisants qui participent à ses actions. L'organisme, qui a fêté l'an dernier ses 30 ans d'existence, est l'un des principaux organismes environnementaux de la province de Québec.

Équiterre est également membre du Collectif G15+, de l'Alliance TRANSIT et de la Coalition pour une saine alimentation scolaire. L'organisme est solidaire des recommandations formulées par ces coalitions dans le cadre des présentes consultations prébudgétaires.

Pertinence de l'intervention

Devant une crise dont les effets prennent de l'ampleur, il est nécessaire d'aller plus loin en matière de politiques climatiques et environnementales. Celles-ci doivent s'accompagner de ressources à la hauteur de l'ambition climatique du Québec.

Le budget du gouvernement du Québec doit offrir des pistes de solutions tant dans le développement d'initiatives favorables à la lutte climatique et à la protection du vivant, mais également dans la réduction des activités nuisibles. L'écofiscalité doit être un outil davantage employé par le gouvernement du Québec.

Le budget du gouvernement du Québec est un document phare qui influence non seulement les finances publiques mais également notre mobilité, notre agriculture, nos forêts, notre parc immobilier, notre culture et plus encore. Les choix qui y sont fait vont au-delà des enjeux de dette et de déficit et il est donc important de mesurer l'impact des choix budgétaires sur tous les aspects de la vie en société, incluant ceux sur nos efforts climatiques.

Recommandations prioritaires



Financement du transport collectif et développement des réseaux

Assurer la mobilité des Québécois et des Québécoises est une mission essentielle de l'État québécois. C'est pourquoi nous sommes d'avis que le bon financement des réseaux de transport collectif est le défi principal du gouvernement du Québec en 2024. Assurer le service via le financement des opérations et le développement des réseaux de transport collectif permet aussi de réduire le coût des dépenses en mobilité pour les ménages. Si le gouvernement veut aider les gens en 2024, il se doit de leur donner les moyens de se déplacer à faible coût. En plus d'aider à diminuer le coût de la vie, c'est une excellente mesure environnementale. Si l'aide de 265 millions apportée lors de la mise-à-jour économique était bienvenue, elle était nettement insuffisante, entraînant notamment une réduction de service. [Équiterre et ses partenaires de l'Alliance TRANSIT ont présenté des solutions pour le financement durable du transport collectif](#), ce qui passe notamment par une simple indexation des mesures éco fiscales existantes.



Adaptation aux changements climatiques et protection des collectivités

S'il est une autre mission de l'État qui est essentielle, c'est bien la protection des collectivités du territoire québécois. Nous saluons la légère bonification des investissements annoncés dans l'énoncé économique de l'automne, toutefois, les 292 millions annoncés sur 5 ans, qui s'ajoutent aux sommes existantes, sont loin de répondre aux besoins estimés à deux milliards par année par les municipalités québécoises, [dans un rapport daté de 2022](#). Comme le rapportait récemment la vérificatrice générale du Québec, 50 % des routes du Québec sont en mauvais état, en raison notamment de l'accaparement des ressources pour de nouvelles routes ainsi que des travaux d'urgence nécessaires pour parer aux conséquences des changements climatiques sur les infrastructures. Le Bureau d'assurance du Canada faisait récemment état de la forte augmentation des coûts d'assurance liée aux phénomènes climatiques extrêmes et de l'impact sur l'incapacité de certains ménages de s'assurer désormais, notamment contre les inondations. Mentionnons que, au Québec, [2023 est l'année la plus coûteuse pour les assureurs depuis la crise du verglas de 1998](#). Les évacuations du mois de décembre 2023 dans les Hautes Laurentides, les inondations de juin 2023 dans Charlevoix ou encore les décès liés à l'affaissement d'une route à Rivière-Éternité sont autant de rappel de l'urgence d'agir en prévention.



Protection du territoire et des activités agricoles

Après avoir adopté une politique nationale d'architecture et d'aménagement des territoires, le gouvernement du Québec a lancé une consultation publique sur le territoire et les activités agricoles. Cette consultation est la bienvenue mais elle arrive à la remorque des choix industriels et économiques du gouvernement, qui ont effrité le territoire. En offrant aux agriculteurs les conditions de succès nécessaires à la pratique de leur activité, le gouvernement a la chance de corriger les erreurs historiques qu'il a commises. En finançant les meilleures pratiques agricoles durables, le gouvernement a l'occasion de démontrer qu'il comprend l'importance stratégique de cette ressource très limitée pour assurer la sécurité alimentaire des générations futures. Le territoire agricole est convoité de toutes parts, que ce soit pour le développement industriel, résidentiel, commercial, ou encore pour le réseau routier. Trop souvent le territoire agricole a servi de monnaie d'échange, mais le ministre des finances peut corriger le tir en donnant aux agriculteurs et à la relève les moyens de réussir.



Alimentation durable dans les institutions québécoises

En assurant un approvisionnement alimentaire sain et durable dans les institutions québécoises, le gouvernement peut financer simultanément plusieurs missions de l'État. En effet, les programmes d'alimentation dans les institutions scolaires permettent d'aider les enfants vulnérables et de réduire le coût de la facture alimentaire pour les ménages. Une alimentation saine dans les écoles et les institutions de santé permet aussi de réduire la pression sur le système de santé. La bonification de l'aide gouvernementale pour l'approvisionnement alimentaire ne peut se limiter à un soutien aux banques alimentaires. Toutes les institutions devraient voir leurs enveloppes budgétaires d'approvisionnement alimentaire être bonifiées, afin d'offrir des aliments sains et de provenance locale. En misant sur l'approvisionnement sain et de proximité, le gouvernement choisit de miser sur les producteurs agricoles de chez nous.



Aide à la réparation

Un des meilleurs choix qui s'offre au ministre pour aider les Québécois et les Québécoises c'est d'aider à diminuer les coûts liés aux appareils électroniques et électroménagers. Pour y arriver, il suffit d'encourager la réparation des objets, plus économique que l'acquisition de nouveaux appareils. L'adoption du projet de loi 29 visant à lutter contre l'obsolescence programmée et à favoriser la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens doit être accompagnée de programmes budgétaires concordants afin de matérialiser les bonnes intentions de cette nouvelle loi.

Recommandations détaillées

Synchroniser le budget et les objectifs environnementaux



Pour une gouvernance transversale de l'environnement

Il est essentiel de veiller à ce que les allocations budgétaires du Québec soient utilisées de la manière la plus efficace possible et que les bénéficiaires des fonds participent à l'atteinte des cibles climatiques de 2030 et de 2050 ainsi qu'à la protection de la biodiversité et à l'adaptation de notre société.

D'ambitieuses conditions en matière d'atténuation, d'adaptation et de protection de la nature compatibles avec nos objectifs sont nécessaires pour s'assurer que les investissements du Québec se révèlent efficaces et non risqués.

Équiterre estime donc que le gouvernement doit soumettre son cadre budgétaire à un filtre climatique et environnemental. En outre, le budget de 2024 devrait s'accompagner d'une synthèse de son impact global sur le climat et la biodiversité, réalisée à l'aide d'une méthodologie transparente et basée sur des données probantes, d'indicateurs mesurables et d'une évaluation de sa compatibilité avec un scénario limitant le réchauffement climatique mondial à 1,5 degré d'ici 2100. À ce titre, l'ensemble des investissements prévus en matière d'infrastructures dans le Plan québécois des infrastructures devrait également être soumis à une évaluation objective afin de s'assurer que les dépenses publiques ne contribuent pas à accroître les effets de la crise climatique, déjà bien visibles.

L'écofiscalité, l'écoconditionnalité : des outils à prioriser

Largement sous-utilisée au Québec, l'écofiscalité désigne un ensemble de mesures économiques ayant pour objectif de limiter les atteintes à l'environnement. Elle vise à influencer les comportements des individus et des entreprises et à décourager les activités nuisibles ou encourager les activités désirables pour l'environnement et stimuler l'innovation. L'écofiscalité prend appui sur les principes d'utilisateur-payeur, de pollueur-payeur et d'internalisation des coûts. Or, tel que recommande [le commissaire au développement durable](#), il faudrait davantage miser sur les mesures d'écofiscalité, d'écoconditionnalité et d'écoresponsabilité pour accélérer la décarbonation. Le comité consultatif sur les changements climatiques est du même avis, notamment en ce qui concerne [le secteur de l'innovation](#).

En effet, en 2021, [près des deux tiers](#) des mesures d'écofiscalité en vigueur depuis plus de cinq ans n'avaient ni fait l'objet d'une révision depuis 2015, ni été évaluées en termes

d'efficacité pour atteindre nos objectifs environnementaux. Le gouvernement du Québec se prive donc de précieux revenus qui pourraient entraîner également des retombées pour le climat et la biodiversité. Il gagnerait aussi à veiller à la cohérence des initiatives écofiscales en s'assurant que chaque mesure mise en place s'inscrive dans [un cadre fiscal global](#).

En ce qui concerne l'écoconditionnalité, Équiterre estime que les aides financières issues des programmes gouvernementaux devraient soit directement contribuer à l'atteinte de nos objectifs climatiques et environnementaux, soit être accordées selon des critères de climato-conditionnalité. À ce titre, la généralisation de l'écoconditionnalité fait partie des engagements du gouvernement du Québec dans le Plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030, mais ne s'accompagne d'aucun échéancier de mise en œuvre.

Le gouvernement devrait s'assurer que les critères de sélection des allocations d'aide financière maximisent les résultats positifs pour le climat et la nature, par exemple en favorisant :

- Les réductions d'émissions de GES les plus importantes par dollar investi;
- Les solutions éprouvées pour réaliser des réductions à court terme en vue d'atteindre la cible de 2030;
- L'utilisation des meilleures technologies pour les projets de réduction des émissions industrielles;
- Les projets qui soutiennent la création d'emplois durables et compatibles avec la carboneutralité, notamment dans les régions rurales, dans une perspective de transition juste.

Recommandations

1. Soumettre le cadre budgétaire du Québec à un filtre climatique et environnemental;
2. Soumettre tous les nouveaux investissements proposés dans le Plan québécois des infrastructures à un test climat indépendant, rigoureux et transparent;
3. Adapter l'appareil étatique aux impératifs des crises climatique et environnementale en concrétisant les engagements prévus dans le Plan pour une économie verte 2030 dès le cycle budgétaire 2024-2025 :
 - a. Adapter la mission des fonds d'investissement aux besoins de la transition;
 - b. Généraliser l'utilisation de critères de climato-conditionnalité dans les programmes gouvernementaux;
 - c. Standardiser et renforcer l'intégration de la valeur sociale du carbone dans les décisions gouvernementales.
4. Évaluer l'efficacité des mesures écofiscales en vigueur et réviser celles-ci dans le cas où elles ne contribuent pas à l'atteinte des objectifs climatiques et environnementaux;
5. Générer des revenus supplémentaires en indexant les mesures écofiscales dissuasives existantes et en déployant de nouvelles mesures.



Accélérer la sortie des énergies fossiles

Réussir la décarbonation du Québec rime nécessairement avec une gestion beaucoup plus rigoureuse de notre énergie. Il faudra miser d'abord et avant tout sur la réduction de la consommation énergétique via la sobriété collective et l'efficacité, à l'aube de la fin des surplus d'hydroélectricité. Le récent [mémoire](#) « Maîtriser l'énergie au Québec : entre sobriété, efficacité et saine gouvernance » d'Équiterre détaille les moyens d'y arriver.

Dans le cadre d'un éventuel plan de développement des filières de sobriété et d'efficacité énergétiques, l'organisation suggère d'ores et déjà quelques pistes d'action à mener dans le but de développer cette nouvelle filière à grande échelle et de limiter la production énergétique. Une stratégie de réduction de la consommation énergétique de l'appareil gouvernemental, ses infrastructures et son matériel roulant constituerait un premier pas symbolique et important en faveur d'une plus grande sobriété énergétique.

En cohérence avec la première partie du présent mémoire, Équiterre recommande également d'imposer des conditions à l'octroi de térawattheures d'énergie aux entreprises qui viennent s'installer sur le territoire québécois.

Électrifier nos bâtiments

La nécessaire sortie du gaz fossile de nos milieux de vie doit se faire de manière rapide, mais judicieuse. Équiterre estime que le gouvernement et les compagnies de distribution d'électricité devraient favoriser l'installation de thermopompes et d'accumulateurs thermiques, des solutions énergétiques efficaces, décarbonées et compatibles avec les cibles climatiques québécoises, grâce à une hausse des incitatifs financiers.

En effet, les thermopompes permettent de multiplier le rendement de l'électricité utilisée pour le chauffage et, ainsi, de réduire la demande électrique et les impacts sociaux, environnementaux et économiques qui y sont liés. De plus, en combinant les thermopompes avec des accumulateurs thermiques, on peut contrer les froids hivernaux, car les accumulateurs agissent comme des batteries, ce qui permet de réduire les problèmes de puissance du réseau électrique. Cette combinaison réduit également la facture d'électricité des ménages, puisque les systèmes fonctionnant entièrement au gaz peuvent coûter plus du double à opérer!

Or, bien que les coûts d'opération soient moindres, la clientèle a besoin d'incitatifs supplémentaires pour que les coûts d'achat et d'installation soient également attrayants, puisqu'en date du 26 octobre 2022, seulement [une quarantaine de ménages](#) avaient bénéficié d'une telle offre. Le nouveau programme Logisvert d'Hydro-Québec offre une aide financière aux ménages et entreprises de construction qui installent une thermopompe géothermique ou centrale et un accumulateur de chaleur. Le gouvernement aurait intérêt à appuyer Hydro-Québec afin d'aider les classes moyennes à mener la transition hors des énergies fossiles, tout en soutenant l'économie québécoise,

puisque les accumulateurs thermiques Sérenity ont été développés par Hydro-Québec et le manufacturier Steffes.

Enfin, il va sans dire que la transition vers une société carbonneutre doit être centrée sur le principe d'équité. Les programmes gouvernementaux devraient donc être évalués sous la loupe de la disparité des revenus et des types de logements afin de soutenir en priorité les ménages les plus vulnérables.

Recommandations

1. Miser sur l'exemplarité de l'État et mettre en place des mesures de sobriété pour les organismes publics et parapublics;
2. Continuer d'appuyer financièrement les projets de décarbonation et d'efficacité énergétique des industries, tout en leur imposant des conditions à l'octroi de financement public et de subventions et en favorisant celles qui adoptent des pratiques de consommation énergétique responsable;
3. Augmenter les incitatifs à l'achat et à l'installation d'accumulateurs thermiques et de thermopompes;
4. Déployer des programmes d'efficacité énergétique conçus de manière à favoriser l'équité et inspirés des meilleures pratiques au Canada et à l'international;
5. Mener ou appuyer des campagnes et des activités d'éducation et d'information sur la sobriété et l'efficacité énergétiques.

Investir réellement dans la mobilité durable



Financer le transport collectif à la hauteur des besoins

Pour augmenter la part modale du transport collectif à la hauteur des cibles visées, il est recommandé de faire croître jusqu'à 7 % annuellement l'offre de transport en commun, ce qui ne pourra se faire sans des solutions durables de financement.

L'une de ces solutions, selon Équiterre, est de corriger les règles de financement qui favorisent le réseau routier et rééquilibrer les investissements du Plan québécois des infrastructures (PQI) entre le réseau routier et le réseau de transport en commun. Le « deux poids, deux mesures » entre le réseau routier supérieur, financé à 100 % par les paliers supérieurs de gouvernement, et le transport collectif, dont une large part est assumée par les municipalités et les usagers et usagères, compromet le développement de ce dernier et stimule un étalement urbain aux conséquences dommageables sur bien des plans. Un partage plus équitable des coûts s'impose.

Pour augmenter les revenus que l'État peut consacrer aux transports collectifs, Équiterre recommande aussi d'indexer la taxe sur les carburants, de manière à effectuer un rattrapage, de planifier l'instauration d'un mécanisme de tarification kilométrique.

Selon le document synthèse du [Chantier sur le financement de la mobilité durable du gouvernement du Québec](#), la taxe sur l'essence constitue à ce jour la principale source de revenus du gouvernement du Québec dédiée aux réseaux de transport terrestre, comptant pour environ 60 % des revenus de ce fonds. Cette dernière n'a toutefois pas été rehaussée depuis 2013. Le taux de taxe spécifique sur l'essence au Québec par rapport au prix de l'essence est [l'un des plus bas de l'OCDE](#).

Par ailleurs, Équiterre recommande au gouvernement de se désengager progressivement du programme Roulez vert, au profit d'un programme de redevance-remise. Ce faisant, le gouvernement dégagerait une importante marge de manœuvre fiscale pour des programmes environnementaux. Nous recommandons également d'adapter les redevances et les remises en fonction de l'efficacité énergétique et du poids du véhicule.

En plus de la réforme du mode de financement du programme *Roulez vert*, Équiterre propose plusieurs mesures pour rendre le programme plus équitable et performant :

- Adapter les incitatifs à l'achat de véhicules électriques selon le revenu des ménages et instaurer un plafond de revenu annuel donnant droit à la subvention, des mesures inspirées de [celles observées en Californie](#);
- Offrir une subvention ou un incitatif alternatif aux propriétaires de véhicules 100 % électriques qui sont dans l'impossibilité d'avoir leur propre borne de recharge;
- Créer un volet « mise au rancart » inspiré des exemples de la Colombie-Britannique et de l'Italie.

Électrification des autobus scolaires

En poursuivant, voire en bonifiant ses engagements dans l'électrification du transport scolaire, le gouvernement contribuera à la réalisation de ses objectifs d'électrifier 65 % de son parc d'ici 2030 et de réduire les émissions associées au transport scolaire. Il permet aussi à tous les transporteurs (indépendamment de leur taille et de leurs ressources) de participer à cette transition, en réduisant leurs coûts d'acquisition et, à plus long terme, d'opération des autobus scolaires électriques.

Ces économies pourraient servir à améliorer les conditions de travail des conducteur(trice)s et des mécanicien(ne)s, lequel(les) ont mené de multiples grèves en 2023 dans le but de les améliorer.

Transports actifs et sobriété énergétique des transports

Les transferts modaux vers la mobilité durable en général doivent être au cœur des priorités. Plus précisément, le trajet domicile-travail, qui est la principale cause des émissions de GES en transport de personnes au quotidien. Pour favoriser ces transferts modaux, il est primordial de soutenir financièrement le déploiement et l'entretien en toute saison d'infrastructures favorisant des déplacements efficaces et directs pouvant être effectués à vélo ou à pied.

En plus des aménagements cyclables et piétons, les flottes de vélo-partage dont on a pu constater le succès à Montréal et à Québec, ont un énorme effet d'entraînement en faveur de la mobilité active et sont complémentaires aux systèmes de transport collectif; ils permettent de faciliter les déplacements aux heures creuses ou pour des trajets mal desservis. Pour cette raison, Équiterre recommande de soutenir les études de faisabilité, la mise en place et l'exploitation de flottes de vélos libre-service par les municipalités et organisations, et de soutenir financièrement les fabricants et réparateurs de vélo québécois.

De plus, il est important de multiplier les incitatifs - financiers ou non - pour les Québécois(es) qui adoptent des modes de transport durables. Comme il le fait pour ceux et celles qui optent pour l'achat d'un véhicule électrique, le gouvernement devrait offrir une subvention à l'achat d'un vélo électrique, ou alors lors de la mise au rancart d'un véhicule, telle qu'abordée précédemment. Il s'agit là d'inclure des principes d'équité dans les programmes existants.

Recommandations

1. Diversifier et augmenter les sources de revenus pour le financement du transport collectif afin de garantir un financement prévisible aux sociétés de transport collectif qui permettrait d'atteindre jusqu'à 7 % de croissance annuelle de l'offre de service
 - a. Corriger les règles de financement qui favorisent le réseau routier et rééquilibrer les investissements du Plan québécois des infrastructures (PQI) entre le réseau routier et le réseau de transport en commun.
 - b. Indexer la taxe sur les carburants
 - c. Planifier l'instauration d'une taxe kilométrique.

2. Réformer les programmes d'aide à la transition vers la mobilité électrique
 - a. Autofinancement du programme Roulez vert
 - b. Redevances et remises variables en fonction de l'intensité des émissions de GES et du poids des véhicules
 - c. Fixer un plafond en fonction du revenu
 - d. Ajouter un volet de mise au rancart.

3. Soutenir l'électrification des flottes d'autobus scolaires québécoises
 - a. En s'engageant à reconduire les programmes d'aide financière à l'électrification des autobus scolaires, notamment :
 - i. l'aide financière offerte par le ministère de l'Éducation, venant à échéance en 2024, destinée aux transporteurs pour l'exploitation de leurs autobus scolaires électriques;
 - ii. l'aide financière offerte par le ministère de l'Environnement dans le cadre de Transportez Vert pour l'accompagnement des transporteurs dans leur transition énergétique;
 - iii. la subvention de 150 000\$ à l'achat d'un autobus scolaire électrique.
 - b. En soutenant financièrement des programmes de formation continue de la main-d'œuvre en véhicules électriques (notamment lourds).

4. Encourager l'utilisation de modes de transport actifs et sobres
 - a. En subventionnant, à hauteur de 50 %, l'aménagement et l'entretien d'infrastructures favorables à la mobilité active.
 - b. En soutenant, à hauteur de 50 %, l'étude de faisabilité, la mise en place et l'exploitation de flottes de vélos libre-service par les municipalités et organisations et en soutenant financièrement les fabricants et réparateurs de vélo québécois.
 - c. En instaurant un incitatif à l'achat d'un vélo à assistance électrique à usage personnel.
 - d. En accélérant la mise en œuvre du Programme projets d'aménagement adaptés au climat (PAAC) prévu dans le [Plan pour une économie verte 2030](#).

Adapter le système alimentaire québécois

Agriculture durable



Protection du territoire

Depuis 1998, la zone agricole a perdu près de 57 000 hectares via des exclusions de la zone agricole et des changements d'usage à l'intérieur de cette même zone, soit l'équivalent de [12 terrains de football américain par jour](#). Un non-sens quand on sait qu'à peine 2 % de nos terres sont cultivables, comparativement à [58 % pour la France et 45 % pour les États-Unis](#).

La forte proportion des revenus des municipalités provenant de l'impôt foncier étant un des moteurs de l'étalement urbain, il faudra soutenir les villes désirant densifier leur cadre bâti et consolider leurs zones commerciales et industrielles, à l'intérieur de leur périmètre d'urbanisation. À cet effet, le [Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole](#) est un exemple de mesure compensatoire qui gagnerait à

être davantage soutenue financièrement pour permettre son maintien dans la Communauté métropolitaine de Montréal et son développement dans toutes les régions du Québec.

Par ailleurs, les données récentes montrent un accroissement des acquéreurs non agricoles qui, d'une proportion minimale en 2012, concernent maintenant [environ 50 % des transactions foncières agricoles](#). Les acquéreurs du secteur agricole sont quant à eux associés à des valeurs transigées supérieures à la valeur moyenne des transactions et contribuent à la hausse du prix des terres. Ainsi, le régime actuel devant protéger le territoire et les activités agricoles n'est pas pourvu des mécanismes nécessaires pour intervenir sur le marché foncier et prévenir la spéculation, l'accaparement ou une trop grande concentration des avoirs fonciers. Afin d'éviter les effets délétères de ces phénomènes, l'instauration d'un mécanisme d'autorisation des transactions foncières agricoles apparaît comme un nécessaire rempart, agissant en prévention.

Conditions gagnantes de la relève

Il est malheureusement très difficile actuellement pour la relève agricole de s'installer en agriculture, l'accès à la terre et aux autres biens de production étant très ardu. Parmi les causes de cette problématique figure le prix croissant des terres agricoles, dont la valeur a augmenté de [450 % entre 1990 et 2010 au Québec](#). La problématique de la relève agricole est donc étroitement liée à la question du territoire agricole.

Parallèlement à un meilleur encadrement du foncier, stimuler la remise en culture des friches agricoles et instaurer un mécanisme décourageant l'absence de mise en culture des terres agricoles constituent des leviers permettant de créer des opportunités pour la relève, tant du côté de l'établissement que de la consolidation des entreprises agricoles.

Rendement nutritionnel et sobriété énergétiques des activités industrielles

Dans le contexte actuel et par mesure de sécurité alimentaire, en prenant conscience de l'importance de limiter la dépendance alimentaire à l'importation, le gouvernement a choisi de miser notamment sur la production en serres. Les investissements de 112 millions annoncés en 2020, incluant la connexion au réseau triphasé, visent tous les types de production et ont pour objectif d'augmenter la superficie de production pour assurer, entre autres, des ["retombées positives pour le Québec"](#).

Or, bien que la stratégie vise à favoriser la recherche et le développement dans le secteur, elle ne semble pas encadrée par une vision de la saine alimentation pour les

consommateurs et les institutions québécoises. De surcroît, les investissements ne semblent pas non plus conditionnels au principe de rendement en fonction de la consommation énergétique. En misant sur la sobriété énergétique comme un des critères de sélection pour le financement des projets de serre, le gouvernement possède le pouvoir de maximiser le rendement énergétique de la production tout en assurant une alimentation saine, le tout dans un contexte de la fermeture du buffet à volonté pour les promoteurs industriels à la recherche d'alimentation en hydroélectricité.

Protection des sols

Le Plan d'agriculture durable (PAD) du Québec a annoncé un virage pour des pratiques agricoles plus durables et résilientes au Québec. Dévoilé en 2020, son entrée en vigueur a mené à des investissements prévus de [168,8 M\\$ en 2023-2026](#), soit 56,3 M\$ par année via l'initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, le programme des services-conseils et Prime-Vert. Bien que ces investissements soient un pas dans la bonne direction, le PAD doit aujourd'hui être bonifié, notamment par un investissement accru pour favoriser cette transition vers des pratiques agroenvironnementales. Une partie de ce financement devra servir à améliorer le transfert de connaissances et la vulgarisation scientifique des fonctionnaires vers les agronomes de première ligne, via l'embauche de 80 agronomes au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), pour la période 2024-2030, dédiés à 100 % au transfert technologique des pratiques en santé et conservation des sols.

Recommandations

1. Financer la protection du territoire agricole
 - a. Développer un cocktail de mesures compensatoires à l'étalement urbain et à la protection des territoires agricoles et naturels.
 - b. Instaurer un mécanisme d'autorisation des transactions foncières agricoles pour contrer la spéculation et l'accaparement des terres agricoles, mitiger la concentration des entreprises agricoles et réguler le prix des terres, afin d'assurer l'établissement de la relève agricole, la vitalité des activités agricoles et une occupation pérenne du territoire.
2. Mettre en place les conditions gagnantes de la relève
 - a. Instaurer un programme de soutien à la remise en culture des friches agricoles, selon des pratiques agricoles régénératrices de la santé des sols et de la biodiversité.
 - b. Établir, en partenariat avec les municipalités, un mécanisme de base commun à l'échelle du Québec visant à décourager le fait de ne pas cultiver la terre.

3. Préconiser le rendement nutritionnel et la sobriété énergétique pour les activités agricoles industrielles
 - a. Lier les aides financières dans la stratégie de croissance des serres à des critères de rendement nutritionnel des cultures dans le cadre des objectifs de saines habitudes alimentaires.
 - b. Intégrer des critères de rendement en fonction de la consommation énergétique, en plus du rendement nutritionnel, dans l'octroi du financement dans le cadre de la stratégie de croissance des serres.

4. Protéger les sols
 - a. Bonifier le soutien aux pratiques agroenvironnementales, régénératrices de la santé des sols et de la biodiversité, pour accélérer leur adoption.
 - b. Investir un total de 100 M\$ par an dans la transition vers des pratiques agroenvironnementales, dont une partie doit servir à améliorer le transfert de connaissances et la vulgarisation scientifique, notamment via l'embauche au MAPAQ de 80 agronomes dédiés à cette fonction.

Alimentation durable



Appuyer les institutions

Par ailleurs, le gouvernement doit s'attaquer à l'insécurité alimentaire de plus en plus présente dans le contexte inflationniste. Alors qu'il existe des financements provinciaux pour l'alimentation scolaire, la majorité de ces programmes d'alimentation scolaire dépendent de fonds instables qui ne leur permettent pas de planifier à long terme. De plus, les Centres de services scolaires et les écoles du Québec ont des bases variables en matière d'expérience, d'équipement, d'infrastructure et de relations.

Le système actuel de programmes alimentaires scolaires ne touche qu'un petit pourcentage des 902 975 élèves du réseau d'écoles publiques et ne répond pas aux besoins de tous les élèves qui ont faim ou qui ne mangent pas sainement. Équiterre est d'avis qu'il faut profiter de l'élan fédéral en faveur d'un programme d'alimentation scolaire pour le Canada et de s'engager à mettre en place des programmes de saine alimentation scolaire dans tout le Québec.

Finalement, pour répondre aux objectifs de réduction à la source, nous suggérons au gouvernement de mieux appuyer financièrement les institutions publiques pour leur permettre de rencontrer les critères de développement durable, sans affecter leurs dépenses. Ceci permettra d'éviter l'approvisionnement en produits suremballés, notamment dans les écoles et les hôpitaux.

Appuyer l'écosystème

Depuis de nombreuses années, Équiterre contribue à améliorer l'offre alimentaire au sein des institutions publiques et se réjouit lorsque celles-ci se dotent de cibles d'achat d'aliments québécois.

La Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics est un excellent pas vers l'avant. Cependant, le coût-repas dans les institutions québécoises demeure encore trop bas et les budgets des services alimentaires sont encore trop faibles. La stratégie d'achat d'aliments québécois doit non seulement servir à augmenter la proportion d'aliments québécois, mais aussi et surtout à bien nourrir les Québécois.es avec une offre alimentaire de qualité. Le prix reste le principal frein pour que les services alimentaires des institutions puissent augmenter la part d'aliments québécois, sains et écoresponsables dans leurs menus.

Par ailleurs, l'approche de système alimentaire territorialisé est en croissance depuis plusieurs années et permet de pallier aux lacunes du système alimentaire mondialisé en offrant des solutions ancrées dans les territoires, aux échelles régionales et sous-régionales. Le cadre de suivi du Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan recommande que des structures de gouvernance alimentaire multisectorielles soient mises en place en prévoyant des mécanismes de participation citoyenne, une gouvernance multiacteurs et l'engagement des gouvernements des échelons municipaux et régionaux dans ces structures.

Recommandations

5. Donner aux institutions les moyens de leurs ambitions
 - a. Augmenter à 20 % la marge préférentielle accordée aux critères de développement durable dans les appels d'offres en alimentation institutionnelle et qu'il s'engage à couvrir les coûts du premier 10 %.
 - b. Développer un plan de financement pour les dépenses alimentaires institutionnelles qui auront pour effet de stimuler l'innovation québécoise et la création d'emploi dans le marché des cultures protéinées végétales émergentes.
6. Appuyer l'écosystème
 - a. Soutenir la création ou le renforcement d'instances de gouvernance alimentaire régionales ou sous-régionales, et financer leur capacité d'agir adéquatement sur l'ensemble des enjeux du système alimentaire, de façon inclusive et dans une optique de transition socio-écologique.
 - b. Collaborer avec les organisations impliquées dans le Chantier PASUQ pour élaborer un modèle de programme, et soutenir financièrement la mise en place et l'opérationnalisation d'un programme d'alimentation scolaire universel pour le Québec (PASUQ).

Réduire à la source



Réduction à la source et réemploi

Au Québec, seules 3,5 % des ressources extraites réintègrent l'économie après un premier cycle d'utilisation, [comparativement à une moyenne mondiale de 9 %](#).

L'indice de circularité est à l'image de la place qui est faite aux deux premiers R - réduire et réemployer - de la hiérarchie des 3RV-E : insuffisante. Le rapport d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) au sujet de l'état des lieux et de la gestion des résidus ultimes au Québec a mis en relief cette situation problématique. Les commissaires concluent que si l'on poursuit dans la même voie, les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ne sont tout simplement pas atteignables. La quantité totale de matières résiduelles éliminées au Québec (excluant les boues) a augmenté au cours des dernières années, [affichant une croissance de 8 % entre 2018 et 2020](#), ce qui est absurde dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles. Il faut éviter que des objets encore fonctionnels et des matériaux réutilisables ou recyclables soient éliminés, et cela passe par le renforcement des maillons faibles de la gestion des matières résiduelles au Québec : la réduction à la source et le réemploi.

À l'heure actuelle, les coûts d'élimination n'intègrent pas les externalités environnementales et sociales y étant associées. Il est important que ces coûts deviennent comparables, voire plus élevés, que les autres alternatives comme le recyclage et le compostage. La redevance à l'élimination est un levier économique de choix pour dissuader le recours à l'élimination en augmentant les coûts chargés à la tonne, tout en finançant les initiatives qui sont cohérentes avec les objectifs gouvernementaux.

Responsabilité élargie des producteurs et éco fiscalité

Les nouveaux systèmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la consigne des contenants de boisson et la collecte sélective des matières recyclables est un levier incontournable pour l'atteinte de résultats au niveau de la réduction à la source et du réemploi.

La structure même des systèmes de REP devrait être remise en question puisque les entreprises qui mettent en marché les contenants, emballages et imprimés assument uniquement les coûts liés au réemploi et au recyclage des matières visées. Ainsi, une bonne performance des systèmes - soit un meilleur taux de récupération, de réemploi et de recyclage - représente des coûts plus élevés pour les organismes de gestion désignés.

Les coûts associés à l'élimination des matières visées et à leur abandon dans l'environnement constituent des externalités qui ne sont pas visées par les systèmes en place, ce qui crée une distorsion dans son fonctionnement.

Or, dans le cadre d'une [campagne mondiale menée par Ocean Conservancy](#) en 2020, on apprenait que neuf des dix objets les plus fréquemment abandonnés sur les berges sont des contenants, des emballages et des articles à usage unique du secteur de la restauration.

Des mesures d'écofiscalité devraient être développées pour susciter un changement de pratique des fabricants. Les sommes collectées devraient servir à la mise en place d'un fonds qui servirait à financer les initiatives de réduction à la source et de réemploi.

Accès à la réparation

Avec l'adoption de la Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens, le Québec s'est positionné dans la tête de peloton de l'accès à la réparation en Amérique de Nord. Pour assurer le succès des mesures proposées dans la loi, les entreprises devront changer leurs pratiques, et des changements d'habitudes devront être adoptés par la population québécoise.

Le coût de la réparation est le deuxième frein identifié par les 853 Québécois(e)s sondé(e)s en 2021 pour y avoir recours. [Seulement un Québécois\(e\) sur quatre faisait réparer un appareil électroménager ou électronique brisé, et le coût moyen de la réparation était de 262\\$.](#)

Pour faire face à cet enjeu, la Suède, l'Autriche, la Belgique et la France ont mis en place des mesures d'écofiscalité afin d'encourager le recours à la réparation. Équiterre suggère d'instaurer un crédit d'impôt et un fonds de réparation provincial. Ce fonds de réparation pourrait être financé par les systèmes de REP. Le fonds de réparation permettrait de subventionner les actes de réparation, avec un rabais pour le consommateur ou la consommatrice qui serait directement applicable lors du paiement de la facture de réparation. À l'instar du fonds de réparation français, les modalités de financement de ce fonds devraient inciter au changement de pratiques des fabricants, en pénalisant ceux qui mettent en marché des biens non durables et peu réparables. Ainsi, il est recommandé de prévoir une modulation des écofrais en fonction de la durabilité et de la réparabilité des biens, afin de favoriser l'écoconception.

Recommandations

1. Créer un fonds pour la réduction à la source et le réemploi, et augmenter significativement son soutien aux initiatives en lien avec ces thématiques. Ce fonds pourrait notamment être financé par la hausse des redevances à l'élimination.
2. Intégrer des mesures d'écofiscalité dans les systèmes de responsabilité élargie des producteurs pour la consigne des contenants de boissons et la collecte sélective des matières recyclables pour soutenir les initiatives de réemploi (contenants de boissons à remplissages multiples, contenants et emballages réutilisables, etc.).
3. Mettre en place des mesures fiscales pour soutenir l'accès à la réparation, soit en congé de taxe ou en crédit d'impôt sur les services de réparation, en attendant de mettre en place un Fonds de réparation par le biais des systèmes de responsabilité élargie des producteurs.